



Chaumont-Gistoux, le 15 juin 2025

Agent traitant : Mélanie Wertz

Tél : 010/68.72.12

E-mail : melanie.wertz@chaumont-gistoux.be

Chers parents,

La Commune de Chaumont-Gistoux est soucieuse de promouvoir la pratique d'exercices physiques et d'activités sportives, particulièrement chez les enfants.

Afin de soutenir les familles qui ne peuvent emmener leurs enfants aux infrastructures sportives en fin de journée scolaire, nous avons mis en place un service de navette, dans la mesure de nos disponibilités humaines et financières.

Vous avez sollicité ce service pour le transport de votre enfant vers son activité via le bus communal. Nous sommes ravis de pouvoir répondre favorablement à votre demande et souhaitons vous rappeler les points suivants :

- **Journées pédagogiques** : Ce transport ne sera pas assuré lors des journées pédagogiques de votre école.
- **Disponibilité du bus** : Il peut arriver que, indépendamment de notre volonté, le bus soit en panne ou ne puisse assurer les trajets. Dans ce cas, les opérateurs sont libres de maintenir le cours (avec votre prise en charge du trajet) ou de l'annuler, avec ou sans remboursement.
- **Responsabilité à l'arrivée** : Dès la descente du bus, votre enfant est sous la responsabilité de l'opérateur sportif chargé de l'accueil.
- **Priorité du service** : Ce transport est accordé en priorité aux enfants dont les deux parents sont dans l'incapacité de les conduire à l'activité.
- **Places et trajets** : Le nombre de places et les trajets sont limités et doivent être validés par le service ATL qui en assure la coordination.
- **Comportement des enfants** : Aucun accompagnateur n'est présent dans le bus ; il est donc essentiel que les enfants adoptent un comportement respectueux et suivent les consignes de sécurité. Le chauffeur ne pouvant intervenir pendant la conduite, tout incident sera signalé. En cas de comportements inappropriés, nous nous réservons le droit, après échange avec vous, de suspendre l'accès de votre enfant à ce service.

Afin d'éviter tout désagrément, nous vous invitons à lire attentivement la charte ci-jointe avec votre enfant, à la signer et à la remettre à la personne responsable de l'activité, qui nous la transmettra.

Nous vous remercions pour votre collaboration et restons à votre disposition pour toute question.

Le service ATL



« Charte du parfait utilisateur du bus » 2025-2026

Pour les enfants :

- Je mets ma ceinture de sécurité et la garde attachée jusqu'à l'arrêt complet du bus.
- Je reste calme et respecte les autres passagers.
- Je fais preuve de politesse et surveille mon langage.
- Avant de quitter l'école et en descendant du bus, je vérifie que je n'ai rien oublié.
- Je suis prêt lorsque le bus arrive.
- Je monte et descends du bus calmement, sans bousculer les autres.
- J'écoute les remarques du chauffeur.
- Je veille à ma sécurité et adopte un comportement qui ne met personne en danger.

Pour les parents :

- J'utilise ce service car je n'ai pas d'autre solution pour permettre à mon enfant de participer à l'activité.
- Je suis conscient(e) qu'il n'y a pas d'accompagnateur dans le bus et que le chauffeur est seul.
- Je m'engage à sensibiliser mon enfant au respect de cette charte.
- Je préviens rapidement le service ATL si mon enfant n'utilise plus le service, afin qu'un autre enfant puisse en bénéficier.

Nom et Signatures des parents :

Nom et prénom + Signature de l'enfant :

ECOLE (+éventuelle implantation) :

JOUR(S) SOUHAITE(S) :